



Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

	Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.		
	Vous devez utiliser ce formulaire si :	Cadre réservé à la mairie du lieu du projet	
	 vous déclarez l'achèvement partiel ou total des travaux de construction ou d'aménagement. vous déclarez que les travaux de construction ou d'aménagement sont conformes à l'autorisation et respectent les règles générales de construction. vous déclarez que le changement de destination a été effectué et est conforme au permis. vous déclarez que la division de terrain a été effectuée 	La présente déclaration a été reçue à la mairie Cachet de la mairie et signature du receveur	
	et est conforme au permis ou à la déclaration préalable.	le	
1	Désignation du permis ou de la déclaration préalable		
	Permis de construire N°		
	☐ Permis d'aménager N° ☐ ☐ ☐		
	S'agit-il d'un aménagement pour lequel l'aménageur a été Oui Non	autorisé à différer les travaux de finition des voiries ?	
	Si oui, date de finition des voiries fixée au :		
	☐ Déclaration préalable N° ☐ ☐ ☐		
2	Identité du déclarant		
	(i) Le déclarant est le titulaire de l'autorisation		
2.1	Vous êtes un particulier Nom	Prénom	
2.2	Vous êtes une personne morale Dénomination		
	Raison sociale		
	N° SIRET	Type de société (SA, SCI)	
	Représentant de la personne morale :	Prénom	

(i) Ne remplir qu'en cas de changement des coordor	
Vous pouvez également remplir la fiche complément ou du titulaire du permis.	nnées du titulaire de l'autorisation ou du déclarant. aire en cas de changement des coordonnées du déclarant
Adresse : Numéro : Voie :	
Lieu-dit :	
Localité :	
Code postal : BP :	Cedex :
Si le demandeur habite à l'étranger :	
Pays :	Division territoriale :
Adresse électronique :	
(@
notifiés par lettre recommandée avec accusé de récept	
Achèvement des travaux	
Chantier achevé le :	
Changement de destination effectué le :	Pour une tranche des travaux
	Pour une tranche des travaux Veuillez préciser quels sont les aménagements
Changement de destination effectué le :	
Changement de destination effectué le :	Veuillez préciser quels sont les aménagements
Changement de destination effectué le :	Veuillez préciser quels sont les aménagements
Changement de destination effectué le :	Veuillez préciser quels sont les aménagements
Changement de destination effectué le :	Veuillez préciser quels sont les aménagements ou constructions achevés :
Changement de destination effectué le :	Veuillez préciser quels sont les aménagements ou constructions achevés : viduels : dont collectifs :
Changement de destination effectué le : Pour la totalité des travaux Surface de plancher créée (en m²) : Nombre de logements terminés : dont indivinée partition du nombre de logements terminés par type	Veuillez préciser quels sont les aménagements ou constructions achevés : viduels : dont collectifs :
Changement de destination effectué le :	Veuillez préciser quels sont les aménagements ou constructions achevés : viduels : dont collectifs :
Changement de destination effectué le : Pour la totalité des travaux Surface de plancher créée (en m²) : Nombre de logements terminés : Répartition du nombre de logements terminés par typ Logement Locatif Social : Prêt à taux zéro : J'atteste que les travaux sont achevés et qu'ils sont cor	Veuillez préciser quels sont les aménagements ou constructions achevés : viduels : dont collectifs : pe de financement Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) :
Changement de destination effectué le : Pour la totalité des travaux Surface de plancher créée (en m²) : Nombre de logements terminés : Répartition du nombre de logements terminés par typus de logement Locatif Social :	Veuillez préciser quels sont les aménagements ou constructions achevés : viduels : dont collectifs : pe de financement Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) :
Changement de destination effectué le : Pour la totalité des travaux Surface de plancher créée (en m²) : Nombre de logements terminés : Répartition du nombre de logements terminés par typ Logement Locatif Social : Prêt à taux zéro : J'atteste que les travaux sont achevés et qu'ils sont cor	Veuillez préciser quels sont les aménagements ou constructions achevés : viduels : dont collectifs : pe de financement Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) : Autres financements :

^[1] La déclaration doit être signée par le bénéficiaire de l'autorisation ou par l'architecte, dans le cas où ils ont dirigé les travaux.

Pièces à joindre selon votre projet

(i) Cocher les pièces jointes à votre déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.

AT.2 – Dans les cas prévus aux articles R. 122-
37 et R. 122-38 du code de la construction et de
l'habitation, la déclaration d'achèvement des travaux
est accompagnée des attestations du respect des
règles de construction parasismique, ainsi que des
règles de construction liées au risque de retrait-
gonflement des sols argileux [Art. R.462-4 du code
de l'urbanisme] ;

■ AT.4 – L'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique prévue par l'article R. 122-26 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.462-4-2 du code de l'urbanisme];

■ AT.3 – L'attestation de respect de la réglementation thermique, lorsqu'elle est exigée en application de l'article R. 122-24 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.462-4-1 du code de l'urbanisme];

Ou

■ AT3-1 – L'attestation de respect des exigences de performance énergétique et environnementale, lorsque celle-ci est exigée en application de l'article R. 122-24-3 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.462-4-1 du code de l'urbanisme]; ■ AT.5 – Dans les cas prévus aux articles R. 154-6 et R. 154-7 du code de la construction et de l'habitation, la déclaration d'achèvement des travaux est accompagnée d'un document établi par une personne mentionnée à l'article L. 122-12 de ce code et attestant pour l'opération de construction considérée du respect par le maître d'ouvrage des règles relatives à l'acoustique et l'accessibilité prévues respectivement au chapitre IV du titre V et au titre VI du présent livre [Art. R.462-4-3 du code de l'urbanisme].

lack

Dans le cadre d'une saisine par voie papier

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux est adressée :

soit par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal au maire de la commune;
soit déposée contre décharge à la mairie.
À compter de la réception en mairie de la déclaration, l'administration dispose d'un délai de trois mois pour contester la conformité des travaux au permis ou à la déclaration préalable. Ce délai est porté à cinq mois si votre projet entre dans l'un des cas prévu à l'article R. 462-7 du code de l'urbanisme^[2].
Dans le délai de 90 jours à compter du moment où les locaux sont utilisables, même s'il reste

encore des travaux à réaliser, le propriétaire doit adresser une déclaration par local (maison individuelle, appartement, local commercial, etc.) au centre des impôts ou au centre des impôts fonciers (consulter ces services). Ces obligations déclaratives s'appliquent notamment lorsque le permis ou la déclaration préalable ont pour objet la création de surfaces nouvelles ou le changement de destination et le cas échéant de sous-destination de surfaces existantes. Le défaut de déclaration entraîne la perte des exonérations temporaires de taxe foncière de 2, 10, 15 ou 20 ans (dispositions de l'article 1406 du code général des impôts).

^[2] Travaux concernant un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ; travaux situés dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, dans un site classé ou en instance de classement au titre du code de l'environnement, travaux concernant un immeuble de grande hauteur ou recevant du public ; travaux situés dans le cœur d'un parc national ou dans un espace ayant vocation à être classés dans le cœur d'un futur parc national ; travaux situés dans un secteur couvert par un plan de prévention des risques.

Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Vos données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère en charge de l'urbanisme, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l'urbanisme.

Concernant SITADEL, vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification auprès du délégué à la protection des données (DPD) du ministère en charge de l'urbanisme :

• à l'adresse suivante :

rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr ou dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr

Attention, si votre question concerne le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez vous reporter au 1). Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), à partir de son formulaire de contact https://www.cnil.fr/fr/plaintes.

^{*} https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043279929